



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 28 octobre 2024 tenue à la salle du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit octobre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Julien RONZIER, Maire, à la suite de la convocation adressée le vingt-deux octobre deux mille vingt-quatre.

ETAIENT PRESENTS :

RONZIER Julien, POYET Manon, BOUTTE Thérèse, DUMAS Jean-Marc, FAURE Sophie, MONTET Frédéric, QUATRESOUS Christian, SOUBEYRAND Daniel

ABSENTS EXCUSES

DETHY Annie donne pouvoir à SOUBEYRAND Daniel, POYET Mathieu, DAMEZET Jérôme

Monsieur QUATRESOUS Christian est élu secrétaire de séance

En exercice :	11
Présents :	9
Votants :	9 + 1 pouvoir

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier compte-rendu
- Ecole
 - Convention santé scolaire
- Loire Forez
 - Nouveaux statuts de Loire Forez
- Animations
 - Création d'une régie
 - Tarifs des spectacles
- Divers
 - Nom de la salle d'activité
 - Travaux rue double

Approbation du procès-verbal du 30 septembre 2024 à l'unanimité des membres présents.

Ecole

- Convention santé scolaire

À la suite d'une requête de l'inspection de l'Académie de la Loire visant à rassembler les centres médico-scolaires du secteur sur la commune d'Andrézieux Bouthéon non plus sur Firminy. Le service des locaux est mis à la disposition de la commune d'Andrézieux Bouthéon et peut donc demander aux collectivités une contribution aux frais de fonctionnement.

Monsieur le Maire présente la convention relative à la participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire d'Andrézieux Bouthéon.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour : 9 + 1 pouvoir

Loire Forez Agglomération

- Nouveaux statuts de Loire Forez

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la dernière révision des statuts de Loire Forez agglomération a été approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 04 juillet 2017 puis actée par arrêté préfectoral en date du 16 octobre 2017.

Depuis lors des changements sont intervenus et réclament la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de modification statutaire.

Ainsi, lors de sa séance du 17 septembre dernier, le Conseil Communautaire a approuvé les modifications suivantes :

- La restitution du Parc Résidentiel de Loisirs de Usson-en Forez à la commune de Usson-en-Forez ;
- La nouvelle répartition des compétences communautaires entre compétences obligatoires et compétences supplémentaires suite à la disparition de la notion de compétences facultatives et optionnelles ordonnée par la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 dite loi « engagement et proximité » ;
- L'intégration dans les statuts des transferts de compétence déjà portés par Loire Forez agglomération suite aux prescriptions législatives (loi « Notre » et Loi « Engagement et proximité ») dans les domaines suivants :
 - Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L.2224-8 du CGCT ;
 - Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1 du CGCT ;
 - Eau
- L'explicitation de la formulation de certaines compétences supplémentaires pour faciliter la compréhension et l'application des statuts de Loire Forez agglomération ;
- La formalisation dans les statuts de la restitution du local de restauration rapide de la Roche à Noirétable intervenue précédemment au profit de la commune de Noirétable ;
- L'intégration dans les statuts de la faculté de délégation de compétence au profit des Départements et des Régions (possibilité ouverte par la loi « 3DS ») ;

- Des modifications de forme telles que des évolutions législatives rendant certains renvois à des articles de loi erronés, la révision de la liste des communes, la suppression de mentions non obligatoires renvoyant à la loi ou déjà présentes dans d'autres documents institutionnels (tels que le règlement intérieur et pacte de gouvernance), etc. ;

Conformément à la législation en vigueur, le Conseil Municipal dispose de 3 mois pour donner son avis sur cette modification statutaire.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour :9 + 1 pouvoir

Animation

- Création d'une régie

Le maire présente à l'assemblée les raisons pour lesquelles la commune souhaite mettre en place une régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus pour les entrées des spectacles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote favorable à l'unanimité des membres présents pour la création de la régie.

Pour 9 +1 pouvoir

- Tarifs des spectacles

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il faut établir des tarifs pour la programmation des spectacles pour l'année 2025.

Une suggestion est faite pour instaurer un prix unique de 5 euros.

Vote favorable à l'unanimité des membres présents.

Pour :9 + 1 pouvoir

Divers

- Nom de la salle d'activité

Le conseil municipal est informé par le Maire qu'il est nécessaire de donner un nom à cette nouvelle salle. Après une discussion, le terme "salle des associations" apparaît.

- Travaux rue double

Une réunion publique sera organisée dans les prochaines semaines afin d'informer les résidents du projet.

- **Commémoration du 11 novembre**

La cérémonie aura lieu le 11 novembre à 10h30 avec une intervention des enfants de l'école publique.

Un vin d'honneur sera servi ensuite à la salle du Tilleul.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 21h00.

Le Maire,
Julien RONZIER

Le Secrétaire de séance,
Christian QUATRESOUS

